



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football professionnel

Question écrite n° 84829

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le retour de l'équipe de France de football à l'aéroport du Bourget le 24 juin 2010. La presse a fait état de « l'imposant dispositif de sécurité » déployé pour l'occasion. Il lui demande de lui préciser les effectifs de forces de l'ordre mobilisés, notamment de gendarmes mobiles et de CRS, et le montant des dépenses effectuées sur le budget de son département ministériel.

Texte de la réponse

La Préfecture de Police a assuré le 24 juin 2010 un service d'ordre mobilisant 31 policiers. En ce qui concerne l'aéroport du Bourget, les effectifs présents étaient ceux placés sous l'autorité de la direction centrale de la police aux frontières dans le cadre de ses missions habituelles. La mission d'escorte du transfert d'un joueur de l'équipe de France de l'aéroport du Bourget au Palais de l'Élysée a été assurée par des fonctionnaires appartenant à la CRS n° 1.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84829

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8046

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11713